

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**du Mercredi 6 Juillet 2022 – 20h00**  
**sous la présidence de Roseline GOURDON – Maire de la commune de Boucé**

**Membre(s) absent(s) excusé(s)** : Anouk LABORIE (a donné pouvoir à Roseline GOURDON),  
Muguette MAYET, Michel GENIN, Matthias DAGON

**Membre(s) absent(s)** : Angélique FOURNIER, Richard RESSOT

**Secrétaire de séance** : Eveline BONAMY

**TRAVAUX DE VOIRIE 2022**  
**DEMANDE D'ACCORD DÉFINITIF DE SUBVENTION AU CONSEIL**  
**DÉPARTEMENTAL**

Les membres de la commission permanente du Conseil départemental, lors de la séance en date du 30 Mai 2022, ont donné un accord de principe pour une subvention d'un montant de 24 821,97 €. Cette aide financière est accordée pour l'opération de réfection de divers chemins au titre du dispositif « voirie » et selon un montant de dépense subventionnable de 82 739,90 Euros.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise Madame le Maire :

- à signer les devis Colas pour un montant HT de 74 179,50 € et M. TP Travaux Publics pour un montant HT de 8 199,90 €, **soit un total HT de 82 379,40€**
- à déposer la demande d'accord définitif de subvention pour ce programme auprès du Conseil Départemental (montant subvention : 24 713,82 €)

**MOUVEMENTS DANS L'ORGANISATION DU PERSONNEL COMMUNAL**  
**MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Les agents des collectivités territoriales qui remplissent les conditions d'ancienneté de service requises peuvent prétendre à un avancement de grade, selon leurs conditions statutaires. Pour l'année 2022, quatre agents sont concernés. En conséquence, il y a lieu de modifier le tableau des effectifs pour le mettre à jour.

D'autre part, compte tenu des besoins en personnel à l'école et des besoins au niveau de l'entretien des espaces verts, une modification de la durée hebdomadaire est nécessaire sur le poste d'adjoint technique non permanent ainsi que la création d'un second poste d'adjoint technique non permanent à 4/35<sup>ème</sup>.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les modifications suivantes au tableau des effectifs au 1<sup>er</sup> Septembre 2022 :

- Création de deux postes d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet
- Modification de la durée hebdomadaire du poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe de 25/35<sup>ème</sup> à 12/35<sup>ème</sup>.
- Suppression du poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe de 21,5/35<sup>ème</sup>
- Création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (11,5/35<sup>ème</sup>) et suppression du poste d'adjoint administratif
- Modification du poste d'adjoint technique de 12/35<sup>ème</sup> à 18/35<sup>ème</sup>
- Modification de la durée hebdomadaire du poste d'adjoint technique non permanent de 20/35<sup>ème</sup> à 21,5/35<sup>ème</sup>, poste affecté à un accroissement d'activité à l'école.
- Création d'un poste d'adjoint technique non permanent et à temps non complet (4/35<sup>ème</sup>), poste affecté à l'entretien des espaces verts.

Le tableau des effectifs est mis à jour comme suit au 1 septembre 2022 :

|   | Catégorie | Temps de travail          | Emplois budgétaires | Emplois pourvus |
|---|-----------|---------------------------|---------------------|-----------------|
| <b>PERSONNEL ADMINISTRATIF PERMANENT</b>                |           |                           |                     |                 |
| Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe | C         | 22,50 / 35 <sup>ème</sup> | 1                   | 1               |
| Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe | C         | 11,50 / 35 <sup>ème</sup> | 1                   | 1               |
| <b>PERSONNEL TECHNIQUE PERMANENT</b>                    |           |                           |                     |                 |
| Adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe     | C         | 21,50 / 35 <sup>ème</sup> | 1                   | 1               |
| Adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe     | C         | 25,00 / 35 <sup>ème</sup> | 1                   | 1               |
| Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe     | C         | 12,00 / 35 <sup>ème</sup> | 1                   | 1               |
| Adjoint technique                                       | C         | 35,00 / 35 <sup>ème</sup> | 1                   | 1               |
| Adjoint technique                                       | C         | 18,00/35 <sup>ème</sup>   | 1                   | 1               |
| <b>PERSONNEL TECHNIQUE NON PERMANENT</b>                |           |                           |                     |                 |
| Adjoint technique                                       | C         | 21,50 / 35 <sup>ème</sup> | 1                   | 1               |
| Adjoint technique                                       | C         | 4,00/35 <sup>ème</sup>    | 1                   | 1               |

**B.D.Q.E. (Bureau Départemental de la Qualité de l'Eau)**  
**CONVENTION D'ASSISTANCE TECHNIQUE**

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que les services du B.D.Q.E. (Bureau Départemental de la Qualité de l'Eau) interviennent plusieurs fois dans l'année pour effectuer des contrôles et prélèvements à la station d'épuration et ainsi s'assurer de son bon fonctionnement.

La présente convention a pour objet de déterminer le contenu, les modalités, la rémunération ainsi que les obligations et les responsabilités de chacune des parties relatives à l'assistance technique que le Département met à disposition. Ainsi, la participation financière de la commune est établie comme suit : forfait de 1,415 € par habitant (535) soit un total de 757 Euros pour 2022.

Après délibération, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal autorise Madame le Maire à signer la convention.

**ADRESSAGE DES VOIES – CRÉATION D'IMPASSE / ROUTE / CHEMIN / RD**

Par délibération du 27 Septembre 2021, le Conseil municipal a validé la poursuite de la dénomination et du numérotage des voies et lieux-dits de la commune et autorisé l'engagement des démarches préalables à leur mise en œuvre afin que tous les habitants de la commune bénéficient d'un adressage normé.

Madame le Maire, après avoir rappelé qu'il appartient au Conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux voies de la commune, propose les dénominations suivantes :

| Voie à dénommer                | N° attribué           |
|--------------------------------|-----------------------|
| Impasse des Plans              | N°2                   |
| Impasse de la Folie            | N° 2 + N°6 + N°10     |
| Chemin des Calins              |                       |
| Impasse du Pré Saint Loup      | N°1 + N°2 + N°4       |
| Impasse des Joncs              | N°3 + N°5 + N°7 + N°8 |
| Impasse de la Villa Tranquille | N° 1                  |

|                                |   |
|--------------------------------|---|
| Impasse du Moulin de la Presle | N°1 + N°2 + N°3 + N°4   |
| Impasse de Vitry               | N°1 + N°2 + N°3 + N°4   |
| Impasse Descotes               | N°1 + N°2 + N°3 + N°4   |
| Impasse du Poirier             | N°2 + N°4   |
| Impasse de Verneuil            | N°2 + N°4   |
| Impasse Georges Gironde        | N°1 + N°2 + N°3 + N°4   |
| Impasse des Caiffats           | N°1 + N°2 + N°3 + N°4 + N°6 + N°8   |
| Impasse des Essues             | N°1 + N°6 + N°7 + N°12  |
| Impasse des Chaumes            | N°1 + N°2 + N°4 + N°5   |
| Impasse des Mahitons           | N°1 + N°3 + N°5   |
| Impasse du Haut de Rigny       | N°1 + N°2 + N°3 + N°4 + N°5 + N°6   |
| Impasse du Bas de Rigny        | N°1 + N°3   |
| Chemin de Larras               | N°1 + N°2 + N°3 + N°5 + N°7 + N°9   |
| Route des Grands Champs        | N°1   |
| Route du Stade                 | N°1 + N°2 + N°3 + N°4 + N°5 + N°6 + N°7 +<br>N°8 + N°9 + N°10   |
| Impasse des Girauds            | N°1 + N°3   |
| Route des Places               | N°1 + N°2 + N°3 + N°4 + N°5 + N°6 + N°7 +<br>N°8 + N°9 + N°10 + N°11 + N°12 + N°14 +<br>N°16 + N°18 + N°20 + N°22 |
| Chemin du Moulin du Saule      | N°1 + N°2 + N°3 + N°4   |
| RD172                          | N°2 + N°4 + N°6 + N°8 + N°10  |

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, valident les noms attribués à l'ensemble des voies.

## **RECONQUÊTE CENTRE BOURG** **PRÉSENTATION DES PROJETS DU BUREAU D'ÉTUDE**

Madame le Maire donne un compte rendu des réunions de travail qui ont eu lieu avec le cabinet ALTEREO. La phase d'études se terminant, plusieurs projets se dessinent et vont nécessiter de faire des choix. Ils concernent l'aménagement du pôle mairie/salle polyvalente, des travaux de rénovation/agrandissement à la salle polyvalente, un projet de multiservices et logements vers la Place Goutaudier, des aménagements autour de l'école ainsi que des propositions de cheminements piétons.

Madame le Maire présente également l'évaluation financière de ces différents projets.

Une prochaine réunion avec le bureau d'études aura lieu le 26 Juillet.

Madame le Maire prend également des contacts pour rencontrer, durant l'été, plusieurs partenaires susceptibles d'apporter leur aide technique ou financière (EVOLEA, SDE...)

### **QUESTIONS DIVERSES**

**Devis élagage** : Un devis a été demandé à un professionnel pour élaguer les arbres dans la cour de l'école (2 érables, 2 marronniers, 1 chêne et 1 tilleul) et sur la Place de l'Église (5 tilleuls et 1 érable) avec broyage des branches et évacuation des copeaux. Les travaux sont chiffrés pour un montant TTC de 9 924,00 €. Une décision sera prise ultérieurement.

**Devis projecteurs au Stade** : 5 projecteurs ont été endommagés par l'orage de grêle du 4 Juin dernier. Une déclaration de sinistre a été transmise à Groupama. Des devis ont été demandés à des électriciens pour le remplacement de la totalité des projecteurs.

**École de Boucé** : Plusieurs projets portés par les enseignantes ont été réalisés à l'école. L'école de Boucé a reçu le 1<sup>er</sup> prix du concours départemental des écoles fleuries organisé par la Fédération Nationale des DDEN. Ce concours était destiné à valoriser les activités de fleurissement et

de jardinage dans les écoles. Les plantations ont été agrémentées de structures telles que des épouvantails confectionnés avec divers matériaux et autres éléments décoratifs. L'intervention d'une artiste peintre tout au long de l'année scolaire a également permis aux enfants de réaliser une fresque murale à l'intérieur et à l'extérieur de l'enceinte de l'école. La municipalité a soutenu ce projet en finançant les interventions de l'artiste et a apporté une aide technique pour préparer le support de la fresque.

**Animation Centre Social de Jaligny** : cette année, le centre social organise un festival d'été proposant des animations sur chaque commune. Une activité « Bienvenue à la ferme » est proposée à Boucé le Mercredi 20 juillet. Tous les enfants sont invités à partir de 9h00 à venir accompagnés d'un adulte, sur la Place de l'église pour découvrir une mini ferme et participer à des activités et jeux organisés par le centre social. Un petit déjeuner, offert par la Municipalité, sera proposé à tous les participants.

**Étang communal** : une nouvelle fuite ayant été constatée à l'entrée de l'étang, des travaux sommaires ont été effectués pour pallier à ce problème. Une surveillance sera nécessaire au cours des mois prochains afin d'évaluer si d'autres mesures sont nécessaires.

**Prochaine réunion du conseil municipal** : Mardi 20 Septembre 2022 à 20h00